

- 6.11 Le Comité recommande donc que le gouvernement réaffirme le rôle de chef de file que doit jouer le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en matière d'élaboration, à l'échelon fédéral, de politiques culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Il recommande aussi que les programmes pertinents, éparpillés à l'heure actuelle dans le ministère, soient regroupés au sein d'un secteur des relations culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Enfin, le Comité recommande que le gouvernement examine les programmes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que les programmes internationaux d'autres ministères et organismes, afin de regrouper les plus indiqués au sein des Affaires étrangères. Il recommande aussi qu'on fournisse aux diplomates canadiens les incitations et les moyens nécessaires pour promouvoir efficacement la culture, la science et l'éducation canadiennes à l'étranger.

Réponse

Le Gouvernement convient que le MAECI doit montrer la voie pour ce qui est d'approfondir, au niveau fédéral, la politique sur les relations culturelles, scientifiques et éducatives avec l'étranger. Dans un premier temps, le Bureau des Affaires culturelles du MAECI, dont le dernier gouvernement était en train d'éliminer les fonctions, a été renforcé, et se rapportera dorénavant au Sous-ministre adjoint responsable des enjeux globaux. Les programmes pertinents au sein du MAECI seront cernés afin d'en accroître l'efficacité dans le cadre d'une stratégie des relations culturelles internationales. Toujours dans le contexte de cette stratégie, le MAECI examinera aussi les incitations et les outils dont les diplomates canadiens ont besoin pour promouvoir efficacement la culture, la science, et l'éducation canadiennes à l'étranger.